

Sécurité Routière

Les questions de sécurité routières sont très sensibles à Schaerbeek.

Nous avons connu ces derniers mois plusieurs accidents graves avec plusieurs tués sur nos routes.

Il n'est pas inutile de noter que le risque d'accident grave est plus élevé dans les zones densément peuplées, car même si la vitesse moyenne y est moins élevée, le risque qu'un accident ait des conséquences pour des piétons ou des cyclistes est beaucoup plus élevé.

La majorité des accidents graves se déroulent en agglomération et 55% des accidents corporels sont produits avec des véhicules circulant à moins de 50Km/H.

Rappelons aussi que la première demande des citoyens est que leur soit garantie une **circulation apaisée dans leur quartier**. Le bruit, la vitesse, la pollution et le danger que représente la conduite de certains usagers de la route sont parmi les plaintes les plus nombreuses transmises aux autorités politiques et policières.

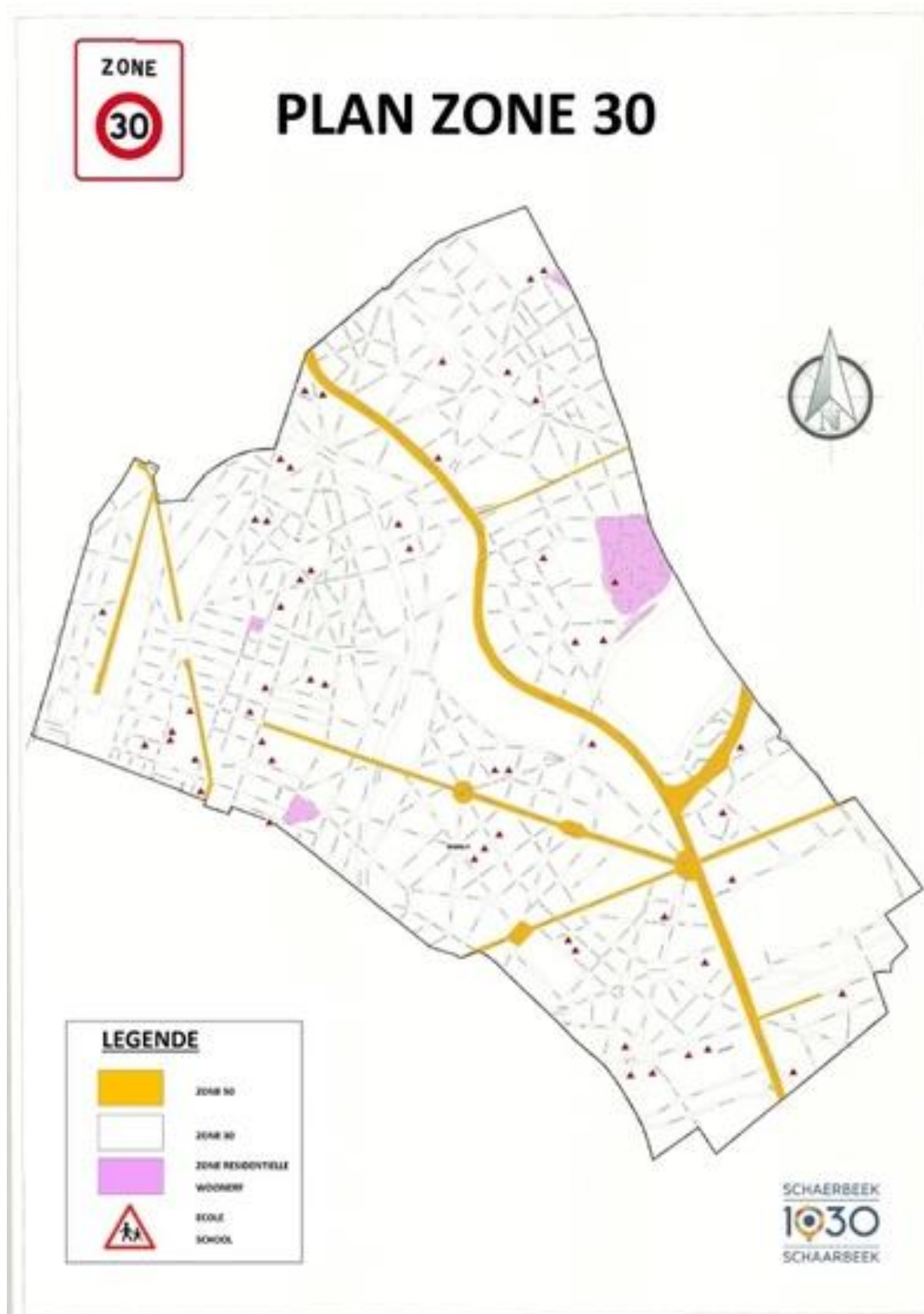
L'attente légitime de la population, c'est que nous nous donnions les moyens de faire respecter le code de la route. Cela passe, bien sûr, par des aménagements de voirie, la pose de ralentisseurs, des radars préventifs mais cela passe aussi par une présence policière et l'utilisation de moyens modernes (caméra, radar) pour la constatation des infractions.

Le Collège a déposé une **note stratégique¹ sur la sécurité routière 2018-2020** qui a été approuvée à l'unanimité par le Conseil Communal le 20 juin 2018. Cette note rappelle un certain nombre de mesures déjà décidées et mises en œuvre et planifie notamment les dispositions nouvelles en matière de contrôle policier.

C'est dans ce contexte que nous avons décidé de généraliser **Schaerbeek en Zone 30²** ! Le principe est simple : sauf sur quelques axes sur lesquels le 50 km reste autorisé, ce sera 30 KM/H partout et tout le temps. A 50km/ le risque de décès en cas d'accident avec un piéton est de 45%, à 30 km/h ce risque se réduit à 5% !

¹ https://schaerbeek.be/sites/default/files/files/Cadre-vie-Environnement/Mobilite-Voirie/note_strategique_sur_la_securite_routiere_schaerbeek_2018.pdf

² <https://www.schaerbeek.be/fr/cadre-de-vie-environnement/mobilite-stationnement/securite-routiere/zones-30>



En somme, la stratégie communale se décline en trois axes :

1. Prévention et sensibilisation
2. Aménagements
3. Répression

1. Prévention et sensibilisation

- Cela fait des années qu'à Schaerbeek, on est attentif à la **sécurité aux abords des écoles**. Après avoir quasi partout fait procéder à des aménagements de type avancée de trottoir devant les entrées d'école, nous avons mis en place des zones « zones abords d'école. ³ » et aujourd'hui nous en sommes⁴ à mettre en place des rues scolaires⁵.
- La commune mais aussi la police disposent de **radars préventifs** qui sont placés dans les quartiers à la demande des riverains : cela permet de connaître les vitesses pratiquées, et ensuite d'adopter les mesures les plus efficaces en fonction des conclusions : placement d'un radar répressif, ou aménagements.
- Parce que tous les aménagements du monde sont inutiles si les comportements individuels sont dangereux, la commune organise régulièrement (et ce sera particulièrement le cas à la rentrée de classes, qui coïncidera avec l'entrée en vigueur de la zone 30 sur tout la commune – voir plus bas) des **actions de sensibilisation**, menées par la police ou les gardiens de la paix, tant sur les routes que dans les écoles.

2. Aménagements

Plusieurs types d'aménagements ont un effet bénéfique sur la sécurité routière :

- Trottoirs : plan trottoir en cours de réalisation, avec pour projection 100% de trottoirs en bon état en 2024⁶.
- Infrastructures cyclables : sens uniques limités, pistes cyclables quand le lieu le permet, reprofilage de la voirie si des travaux y sont réalisés,...
- Sécurisation des carrefours : oreilles de trottoir réalisées sur 92% des carrefours, et des aménagements provisoires sont prévus sur les derniers carrefours avant la fin de l'année ; plateaux ralentisseurs, ou placement de « dos d'ânes », ...

3. Répression

Le Conseil Communal a accordé des **moyens supplémentaires à la zone de police** pour l'acquisition de matériel dès cette année 2018. Dans le cadre d'une collaboration avec la Région, des **radars-tronçon** vont être installés sur le Boulevard Léopold III et par la suite sur les Boulevards Wahis et Lambermont. Les **radars fixes** seront déplacés sur la chaussée de Haecht. La police continuera à être présente de façon mobile sur les autres voiries communales.

Denis

7 juillet 2018

³ Ces nouvelles zones sont prévues pour le chargement et déchargement des élèves depuis les véhicules des parents ou des bus scolaires à proximité de l'entrée de l'école. Cette nouvelle réglementation prévoit une redevance de stationnement de 100€ pour tout stationnement de longue durée à cet emplacement. L'objectif est de limiter le stationnement en double file aux abords d'école en prévoyant un dispositif contrôlé de manière intensive par le concessionnaire communal (Rauwers). Ces zones seront étendues à 13 nouvelles écoles à partir du 1er septembre 2018

⁴ Notamment pour des raisons de pollution atmosphérique

⁵ Interdire le trafic devant l'école pendant les heures d'entrée scolaire

⁶ Nous y reviendrons dans une prochaine note, mais sachez que cet objectif va amener la prochaine majorité à quasi doubler le budget à charge de la commune pour ces travaux.